

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05875 Numéro SIREN : 517 577 516 Nom ou dénomination : 3 D

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 30445

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)**

30441

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société		Adresse du principal établissement			
3 D - SIREN : 517579516		*** CLASSE FISCALE TELEDECLARÉE ***			
Adresse du siège social		Ancienne adresse en cas de changement			
37 RUE FRANCOIS ARAGO					
93100 MONTREUIL					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cocher la case			☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements et exonérations relatifs aux entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☒	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0</i>	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>	☐		☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐		☐
Bénéfice ou déficit exonéré	☐	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	☐		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Visiteur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

mtf amc

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:							
						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

mttoman

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise : S.D. - SIREN : 51577516						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12 Durée de l'exercice précédent : 12							
						Exercice N clos le 31/12/2022	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028		030			
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	13 216	074		13 216	13 216
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	13 216	098		13 216	13 216	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	13 216	112		13 216	13 216
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		7 500		7 500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131		132			
	Report à nouveau	134		3 400		3 400	
	Résultat de l'exercice	136				0	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142		10 900		10 900	
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166					
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N	169		172	2 316	2 316	
	Produits constatés d'avance	174					
TOTAL III	176		2 316		2 316		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		13 216		13 216	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

M. Hamani

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3 D - SIREN : 517577516										☒		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								N clos le 31/12/2022		N-1 clos le 31/12/2021		
Ventes de marchandises				209				210				
Production vendue biens				215				214				
Production vendue services				217				218				
Production stockée								222				
Production immobilisée								224				
Subventions d'exploitation reçues								226				
Autres produits								230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234				
Variation de stock (marchandises)								236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240				
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier				242		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243				244		
Rémunérations du personnel										250		
Charges sociales										252		
Dotations aux amortissements										254		
Dotations aux provisions										256		
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259						262		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)								264				
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270				
Produits financiers				(III)						280		
Produits exceptionnels				(IV)						290		
Charges financières				(V)						294		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347				300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		(VI)		348						
Impôts sur les bénéfices				(VII)						306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310				
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles										316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										318		
Provisions non déductibles										322		
Impôts et taxes non déductibles										324		
Divers dt intérêts excédentaires		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249				251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
Dédutions	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987					342		
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989							
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements outre mer	344							
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992										
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346					350	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)				645						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647						
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				648						
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641						
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990						
				649								
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352		354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356				
Déficits antérieurs reportables										360		
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370		372		

m/homem

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>3 D - SIREN : 517577516</u>										Néant ☒
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Terrains		510		512		514		516		
Constructions		520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546		
Matériel de transport		550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values					
					Court terme	Long terme				
						19%	15% ou 12,8%	0%		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

mtfaman

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>3 D - SIREN : 517577516</u>										Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681		683			
Autres immobilisations incorporelles						700		705			
Terrains						710		715			
Constructions						720		725			
Installations techniques, matériel et outillage						730		735			
Installations générales agencements aménagements divers						740		745			
Matériel de transport						750		755			
Autres immobilisations corporelles						760		765			
TOTAL						770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter		
Déficits imputés									983		
Déficits reportables									984		
Déficits de l'exercice									860		
Total des déficits restant à reporter									870		
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380			
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

mhamam

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 3 D - SIREN : 517577516		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :			
Dont apprentis		376	
Dont handicapés		657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		861	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

M. H. M. M. M.

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3 D - SIREN : 517577516

Néant ☒

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :
.....
.....
.....

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom complet			
Nom marital				% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

Titre				
Nom complet				
Nom marital		% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Departement	Commune	Pays
Adresse :				

~~inform~~

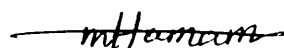
7. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3 D - SIREN : 517577516

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		



RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 3 D	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 517577516	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		



II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

mt Hamam

3D
SARL Au capital de 7 500 €
Siège Social : 37 Rue François Arago
93100 Montreuil
SIRET 51757751600035

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18/12/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Et le dix-huit décembre à quatorze heures

Les associés de la société 3D au capital de 7 500 € divisé en 100 parts sociales de 75 € chacune, numérotées de 001 à 100 établit ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Sont présents :

M. HAMAM Mohamed 100 parts numérotées de 001 à 100

Total des parts formant le capital social 100 parts.

Lesquelles représentent ensemble la totalité du capital social de 100 parts.

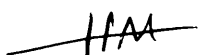
L'Assemblée Générale réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.
-

L'Assemblée Générale est présidée, par M. HAMAM Mohamed, Gérant, conformément à la loi.

Il dépose devant l'Assemblée :

- le texte de résolution proposé à l'Assemblée de l'exercice arrêté au 31/12/2022,
- Puis le président rappelle l'Ordre du jour : le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.



PREMIERE RESOLUTION

Après la lecture du rapport de la gérance relatif à l'exercice clos le 31/12/2022, elle approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldent par un bénéfice net de 0 € (zéro euros).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes résumés dans ce rapport et le montant global des dépenses et charges non déductibles du bénéfice assujettis à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, il donne à la gérance quitus entier de sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST VOTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de conserver la totalité des bénéfices dans la trésorerie de la société soit 0 € et de l'affecter au compte report à nouveau.

Par conséquent, le solde du compte report à nouveau est de 3 400 €.

CETTE RESOLUTION EST VOTEE A L'UNANIMITEE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de la présente pour effectuer tous dépôts et publications prévus par la Loi.

CETTE RESOLUTION EST VOTEE A L'UNANIMITEE

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le gérant et tous les associés.

Fait à Montreuil, le 18/12/2023.

Gérant

M. HAMAM Mohamed

